

# **Projet de raccordement aérien à 225.000 volts du poste de transformation électrique de Brioux sur Boutonne.**

**Enquête réalisée du 12 au 19 juillet 2021.**

## **Procès-verbal des opérations.**

----

Arrêté du préfet des Deux-Sèvres du 2 juillet 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête en vue de l'établissement de servitudes d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage instituées par l'article L.324-14 du code de l'énergie.

-----

### Objet de l'enquête parcellaire :

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de l'ancienne région Poitou-Charentes ayant identifié un besoin de capacité d'accueil de 80 MW dans le sud du département des Deux-Sèvres, la création d'un poste de transformation 225 000 / 20 000 volts a été retenue et est portée par GEREDIS Deux-Sèvres, pour l'acheminement de l'électricité, et RTE, s'agissant de l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension.

Ce futur poste électrique serait ainsi relié au réseau public via un raccordement aérien supposant la création d'une double ligne aérienne à 225 000 volts d'une longueur de 200 mètres.

Les travaux nécessaires à ce projet ont été déclarés d'utilité publique par un arrêté du ministre de la transition écologique du 3 décembre 2020, pris suite notamment à une enquête publique s'étant déroulée en mairie de Brioux sur Boutonne du 30 septembre au 16 octobre 2020.

L'enquête prescrite avait pour but de procéder contradictoirement à la détermination des parcelles sur lesquelles devront être établies des servitudes d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage, ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et d'autres intéressés.

L'objectif de cette enquête était de deux natures :

- permettre aux propriétaires concernés par le projet, c'est-à-dire risquant de subir une privation partielle de la jouissance de leur propriété pour la réalisation du projet, de connaître avec exactitude dans quelle mesure leur biens seront concernés.
- recueillir toutes informations utiles sur les éventuelles inexactitudes cadastrales afin d'identifier avec certitude leurs propriétaires.

#### Organisation de l'enquête :

Aux termes de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2021, le siège de l'enquête parcellaire a été fixé à la mairie de Brioux sur Boutonne, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, ou les transmettre directement par voie électronique.

#### Déroulement de l'enquête :

L'enquête a été ouverte le lundi 12 juillet 2021 au matin selon l'heure d'ouverture de la mairie de Brioux sur Boutonne, et clôturée le lundi 19 juillet 2021 à 17h00 au siège de l'enquête. Elle a porté sur huit jours consécutifs.

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public était consultable aux heures d'ouverture de la mairie.

J'ai pu m'assurer que l'affichage de l'arrêté préfectoral a été réalisé dans un lieu visible près de l'entrée de la mairie.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2021, j'ai assuré trois permanences:

- le lundi 12 juillet 2021 de 8h30 à 12h30
- le vendredi 16 juillet 2021 de 14h00 à 17h00
- le lundi 19 juillet 2021 de 14h00 à 17h00.

Aucun intervenant ne s'est manifesté au cours des trois permanences.

Hors permanence, aucun visiteur n'a sollicité la mise à disposition du dossier aux heures d'ouverture de la mairie. Aucune observation n'a été retranscrite dans le registre d'enquête déposé à la mairie et aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur.

**Clôture de l'enquête :**

L'enquête publique s'est achevée le lundi 19 juillet 2021 à 17h00.

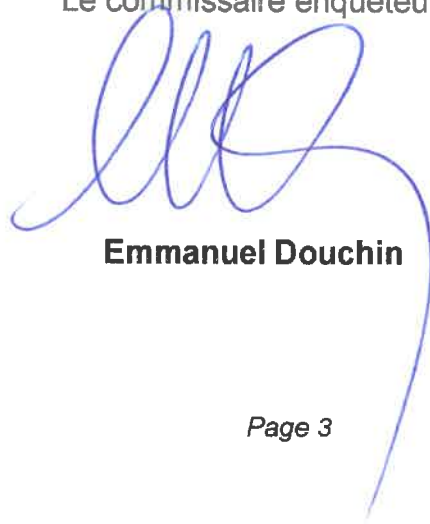
J'ai réceptionné le registre d'enquête clos par le maire

Le procès-verbal d'affichage m'a été communiqué par le maire.

**Conclusion :**

Cette enquête n'a eu aucun impact sur le public ciblé. Malgré l'affichage légal et les notifications individuelles adressées aux intéressés, aucun d'entre eux ne s'est manifesté pour s'expliquer et/ou exprimer sa position sur le projet défini par RTE.

Fait à Prahecq, le 20 JUILLET 2021  
Le commissaire enquêteur



**Emmanuel Douchin**